

# AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire de Portneuf

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (R.L.R.Q., c. I-13.3) prenez avis que le conseil d'administration procédera à l'amendement du règlement relatif à la délégation de pouvoirs au sein du Centre de services scolaire de Portneuf ainsi qu'au règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration lors de la séance régulière du 19 juin 2024.

Donné à Donnacona, ce 30<sup>e</sup> jour de mai 2024.



Marie-Claude Gignac  
Secrétaire générale